



Analyse du climat des affaires dans les PMA

République Démocratique du Congo (RDC)

Mars 2023



A powerful
and balanced
voice for business

République Démocratique du Congo (RDC)

Région
Pays de l'Afrique centrale – Coopération Économique
et Monétaire en Afrique centrale (CEMAC)

Population
84 068 091
habitants

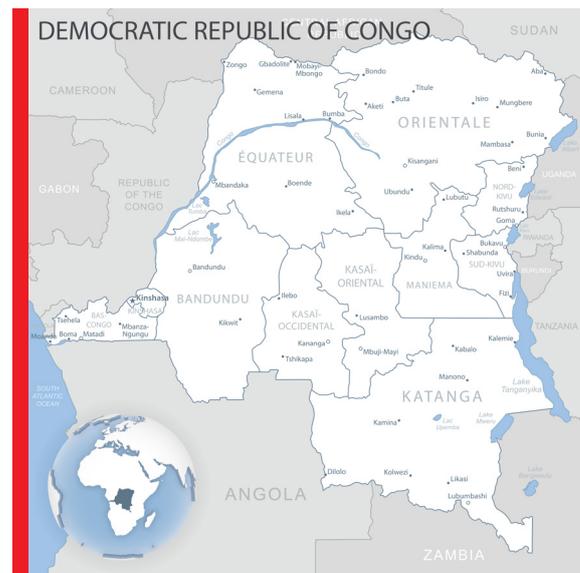
Croissance démographique
3,30% par an

PIB/habitant (2020)
556,8 \$ USD

Pays développement humain faible
IDH 0,480(175^{ème}/189)

Contexte économique

Pays de l'Afrique centrale classé parmi les pays fragiles et en situation de conflit, la République Démocratique du Congo (RDC) rencontre d'énormes difficultés liées à l'informalité, au développement humain, à l'insuffisance des infrastructures, à l'inefficacité des pouvoirs publics et à la corruption qui se posent comme des barrières au développement du secteur privé. Malgré la richesse de son sous-sol, la RDC n'arrive toujours pas à améliorer ses performances économiques. La situation du climat des affaires n'est toujours pas au beau fixe.



Comme dans tous les PMA, la crise sanitaire de la Covid-19 a eu des répercussions économiques dans l'économie de la RDC. Les restrictions sur les opérations commerciales, les perturbations aux frontières internationales et la baisse de la demande pour les exportations ont eu un impact négatif sur la croissance, l'emploi et les niveaux d'endettement. Aujourd'hui, comme le souligne la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), la pandémie reste un frein à la croissance économique et au développement du secteur privé en particulier. Actuellement, 50% des entreprises en RDC connaissent des retards ou des perturbations dans leurs chaînes d'approvisionnement. De plus, 60 % des entreprises ont connu une forte baisse de leurs revenus par rapport à ceux des années antérieures avant la crise. Par conséquent, deux tiers des chefs d'entreprise ont déclaré recruter moins, en signant des contrats à durée déterminée aux nouveaux personnels.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête sur l'Emploi, le Secteur Informel et sur la Consommation des Ménages réalisée en 2012 par l'Institut National de la Statistique (INS) ont permis de dénombrer près de 3,4 millions d'Unités de Production Informelle (UPI) en RDC. Les principaux défis à l'amélioration du climat des affaires en RDC ont trait en autres à :

- **L'informalité généralisée** - Ici, 88,6 % des actifs occupés sont employés dans le secteur informel.
- **L'informalité touche davantage les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui comptabilisent un grand nombre d'UPI sont le commerce (62,1 %), l'industrie (16,4 %), le service (19,6 %) et les activités extractives (1,9 %).

- **Un secteur privé faible, une économie davantage agricole que sur l'industrialisation** - plus de 70 % (71,2 %) des actifs occupés sont employés dans l'agriculture, un quart dans le commerce ou les services (24,4 %) et moins de 5 % (4,4 %) dans l'industrie.

- **Une informalité qui aggrave la vulnérabilité et la précarité de sa main-d'œuvre** - plus de 96 % des actifs occupés dans le secteur informel ne bénéficie pas d'une protection sociale. Par ailleurs, les emplois dans le secteur informel sont caractérisés par une grande précarité des conditions d'activité. On estime à 56,4 % le nombre d'UPI qui sont sans local professionnel et à 37,4 % le nombre d'UPI qui exercent leur activité à domicile. Il ressort également que les actifs occupés du secteur informel travaillent en moyenne 52,1 heures par semaine. La rémunération mensuelle moyenne des actifs occupés du secteur informel est d'environ 62 740,9 CDF (inférieure au SMIG).

- **Un secteur informel composé essentiellement de micro-unités** - On note une prépondérance des UPI de petites tailles. Environ 82,3 % des UPI sont réduites à une seule personne. La taille moyenne des UPI est estimée à 1,3 personnes.

- **Un manque d'accès au crédit** - Le capital, facteur déterminant de la fonction de production, n'est pas possédé par une bonne partie des UPI (22,7 %) pour l'exercice de leurs activités. Par ailleurs, l'épargne individuelle représente le principal mode de financement du capital des UPI avec plus de 88,4 % de la valeur totale du capital.

- **Des inégalités salariales** - dans l'ensemble, les revenus des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes. En effet, le revenu médian des femmes est de 15 000 CDF, tandis que celui des hommes est de 38 000 CDF.

- **Un faible niveau des infrastructures publiques** - parmi les UPI disposant d'un local, 87,7 % n'ont pas accès à l'électricité, 96 % au téléphone et 91,5 % à l'eau.

- **Un secteur privé faible** - Il ressort que seulement 2,7 % d'UPI paie les impôts sur leurs activités. Par contre, 28,4 % d'UPI se disent prêts à formaliser leurs activités. 44,8 % contre 55,2 % des chefs d'UPI se disent prêts à payer les impôts sur leurs activités en cas d'amélioration du climat des affaires. En effet, environ 94 % d'UPI ne possèdent pas de numéro d'identification national et ne tiennent pas une comptabilité formelle.

- **La faible formation du capital humain** - La RDC occupe la 175^{ème} place sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain. Par ailleurs, le taux net de scolarisation au primaire est de 68,6 % ; ce taux est encore plus faible dans le secondaire, soit 36,7 %.

- **Une corruption très élevée** - selon le rapport 2021 de Transparency International, la RDC occupe la 169^{ème} place sur 180 pays. Ceci prouve une faible volonté politique du gouvernement à améliorer le climat des affaires, notamment à développer le secteur privé et attirer davantage les investissements nationaux et internationaux.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;

- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalién pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;

- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;
- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
- Modernisation et mise en place du guichet unique ;
- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent

par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;

- Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques

régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;

- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;
- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprise ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprises ;
- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau

des différents pays ;

- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail, du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



**Cofinancé par
l'Union européenne**



A powerful
and balanced
voice for business

Avenue Louis-Casari 71 – CH-1216 Genève
T +41 22 929 00 00 F +41 22 929 00 01
ioe@ioe-emp.com • ioe-emp.org

© IOE 2023